

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1040^e séance, tenue le mardi 7 juin 2011,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires académiques et rectrice suppléante, Mme Hélène David; le vice-recteur aux projets stratégiques et aux partenariats, M. Raymond Lalande ; les doyens : Mme Hélène Boisjoly, M. Jean-Claude Breton, M. Gilles Trudeau; la représentante de l'École HEC Montréal, Mme Louise Côté; le représentant de l'École Polytechnique, M. Jean Dansereau (en l'absence de M. Pierre G. Lafleur); les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Frédéric Bouchard, M. Yves Langelier, M. Samir Saul;

les membres nommés par le Conseil de l'Université : le directeur de la Direction générale des bibliothèques, M. Richard Dumont; le directeur de l'École d'optométrie, M. Christian Casanova; un officier de la FESP, M. Richard Patry; un officier de la Faculté de médecine, M. André Ferron; des officiers de la FAS, Mme Jane Jenson, Mme Tania Saba; les étudiants : Mme Dominique Baril-Tremblay, M. Philippe Cambron, Mme Maude Marquis-Bissonnette; un chargé de cours : M. Najib Lairini; des observateurs : M. Pierre Chenard, M. André Dufresne

INVITÉ : M. Alain Vinet, professeur titulaire au Département de physiologie de la Faculté de médecine (pour la délibération CE-1040-5.7)

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau; la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification, Mme Anne-Marie Boisvert; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau; le vice-recteur à la recherche et aux relations internationales, M. Joseph Hubert; le vice-recteur au développement et aux relations avec les diplômés, M. Donat J. Taddeo; les doyens : M. Christian Blanchette, M. Gérard Boismenu, M. Sylvain Caron, M. Michel Carrier, M. Roch Chouinard, M. Giovanni De Paoli, Mme Francine Girard, M. Gilles Lavigne, M. Pierre Moreau, Mme Louise Poirier; le représentant de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; un membre nommé par l'Assemblée universitaire : M. Michel Sarra-Bournet; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le directeur du Département de kinésiologie, M. François Prince; un officier de la FAS, M. Laurent J. Lewis; le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin; un étudiant, M. Robert Martin; un substitut au chargé de cours, M. Michel Savage; des observateurs : M. Yvon Pinel, M. Jean-Louis Richer

PRÉSIDENT : la vice-rectrice aux affaires académiques et rectrice suppléante, Mme Hélène David

SECRÉTAIRE : le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE *FORUM* : M. Mathieu-Robert Sauvé

Le secrétaire général signale des nominations et renouvellements récents : M. Raymond Lalande, vice-recteur aux projets stratégiques et aux partenariats; Mme Hélène Boisjoly, doyenne de la Faculté de médecine; M. Christian Casanova, directeur de l'École d'optométrie; M. Pierre Moreau, doyen de la Faculté de pharmacie (renouvellement); M. François Prince, directeur du Département de kinésiologie (renouvellement).

CE-1040-1

ORDRE DU JOUR

CE-1040-1

Un point sera ajouté, avant les *Affaires diverses*, sur la nomination de membres étudiants à des sous-comités de la Commission des études. Les projets qui avaient été inscrits sous réserve (points 5.4, 5.5 et 6.3) ont été approuvés, pour recommandation à la Commission des études, par les instances concernées. L'intitulé du point 7 doit être corrigé, en ce qu'il s'agit des calendriers pour les années 2015-2016 et 2016-2017. L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1039^e séance tenue le 10 mai 2011
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Rapports de la Sous-commission des études supérieures
 - 5.1 Faculté des arts et des sciences — Programmes en Études internationales
 - Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (études internationales)

- 5.2 Faculté des arts et des sciences — Programmes en Études internationales
 - Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de D.E.S.S. (études internationales)
- 5.3 Faculté des arts et des sciences — Programmes en Études internationales
 - Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du Microprogramme (études internationales)
- 5.4 Faculté des arts et des sciences
Département de science politique et Département de communication
 - Création d'un programme de D.E.S.S. en communication politique
- 5.5 Faculté des arts et des sciences
Département de science politique et Département de communication
 - Création d'un Microprogramme en communication politique
- 5.6 Faculté de médecine — École d'orthophonie et d'audiologie
 - Abolition du programme de D.E.S.S. (orthophonie)
- 5.7 Faculté de médecine — Département de physiologie et Institut de Génie biomédical
 - Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc.A. (génie biomédical); création d'une option *Génie clinique*
- 5.8 Faculté de médecine — Programmes d'études médicales postdoctorales
 - Création d'un programme de D.E.S. (maladies infectieuses)
- 5.9 École HEC Montréal
 - Modifications à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (gestion)
- 6. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
 - 6.1 École Polytechnique — Programme de génie biomédical
 - Modification à des orientations du programme et établissement d'un cheminement baccalauréat-maîtrise intégré avec l'Université de Montréal, option *Génie clinique* du programme de Maîtrise en génie biomédical
 - 6.2 Faculté des arts et des sciences — Département des littératures de langue française
 - Modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé et de Majeure en littératures de langue française
 - 6.3 Faculté des arts et des sciences — Direction
 - Modification au programme de Mineure en études médiévales
- 7. Calendrier universitaire
 - Calendrier quinquennal : adoption des calendriers pour les années 2015-2016 et 2016-2017
- 8. Nomination de membres étudiants à des sous-comités de la Commission des études
- 9. Affaires diverses
- 10. Prochaine séance
- 11. Clôture de la séance

CE-1040-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1039^e SÉANCE

CE-1040-2

La modification suivante est apportée au procès-verbal mentionné : à la page 4, le deuxième paragraphe de la délibération CE-1039-5.2 se lira comme suit : « Mme Jane Jenson félicite l'École pour le projet présenté. Elle mentionne que les programmes en développement durable présentés aujourd'hui par l'École Polytechnique pourraient servir comme modèles pour les Facultés concernées par ce domaine. »

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1039^e séance tenue le 10 mai 2011, tel que modifié.

CE-1040-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

CE-1040-3

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1039^e séance du 10 mai dernier; le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation.

CE-1040-4 INFORMATION ET QUESTIONS CE-1040-4

CE-1040-4.1 Résultats des admissions et des inscriptions CE-1040-4.1

M. Pierre Chenard présente des éléments d'information relatifs aux résultats des admissions et des inscriptions. Le processus d'admission au trimestre d'automne 2011 sera complété prochainement. À cette étape, une proportion de plus de 90 % des dossiers a été traitée et a fait l'objet d'une décision. En regard des statistiques hebdomadaires, il convient de distinguer les candidats admis et les candidats qui ont été autorisés à s'inscrire à un programme. Dans ce dernier cas, une réponse doit être donnée au plus tard le 1^{er} juin; après cette date, le dossier sera considéré fermé. Les résultats relatifs aux inscriptions, observés à ce jour, présentent une augmentation attendue pour le trimestre d'automne; les résultats définitifs seront confirmés au mois d'octobre. Les résultats relatifs au trimestre d'été 2011 montrent une augmentation du nombre d'inscriptions d'une proportion approximative de 8 %.

Les résultats relatifs aux demandes d'admission au trimestre d'automne 2011 montrent une croissance importante, comparativement aux résultats observés dans d'autres universités. Une partie de l'augmentation des demandes d'admission peut être rattachée à l'ouverture du campus Laval; les données recueillies seront analysées au terme du processus, afin de déterminer la part de résultats associée à ce campus. La présidente et le registraire soulignent la qualité et la teneur du travail réalisé par les unités concernés par les processus d'admission et d'inscription.

En réponse à une question présentée par M. Yves Langelier sur l'augmentation du nombre de demandes d'admission dans les universités québécoises, M. Chenard mentionne que certaines institutions ont connu une augmentation du nombre de demandes d'admission, mais que ce phénomène a été observé principalement dans les universités situées sur l'île de Montréal.

M. Samir Saul s'informe si le Registrariat applique une procédure ou une méthodologie particulières afin d'établir des cibles d'admission.

M. Chenard indique que diverses analyses sont effectuées. Des exercices de prévision d'effectifs ont déjà été appliqués, mais de telles démarches ne permettent pas d'obtenir des résultats concluants, notamment en raison de plusieurs facteurs externes à considérer, comme, par exemple, des facteurs démographiques, etc. Mme Hélène David précise que des analyses relatives à la prévision des effectifs étudiants sont réalisées dans le cadre de la préparation du budget de l'institution, mais que ces démarches se posent dans un contexte différent.

CE-1040-4.2 Vice-rectorat aux projets stratégiques et aux partenariats CE-1040-4.2

Ayant été nommé récemment vice-recteur aux projets stratégiques et aux partenariats, M. Raymond Lalande présente à la Commission les principaux dossiers qui concerneront ce vice-rectorat. M. Lalande explique qu'à ce titre, il sera responsable des grands projets institutionnels —comme le développement du Campus de l'UdeM à Laval—, coordonnera la transition à la direction de l'École de santé publique—ESPUM, et assurera le suivi et le développement des relations de la direction avec les partenaires de l'Université —plus particulièrement ceux issus du milieu de la santé et des services sociaux, du réseau collégial et des milieux socioéconomiques—, avec lesquels il a pour mandat d'élaborer des projets de collaboration de nature académique.

En réponse à une question présentée par M. Najib Lairini, sur le développement de partenariats à l'échelle nationale et internationale, M. Lalande explique que le cadre d'action du Vice-rectorat aux projets stratégiques et aux partenariats ne comporte pas ces questions, car celles-ci relèvent du Vice-rectorat à la recherche et aux relations internationales.

CE-1040-5

RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

CE-1040-5

En l'absence du vice-recteur adjoint aux études supérieures et doyen de la FESP, le vice-doyen et secrétaire de la FESP, M. Richard Patry, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 5.1 à 5.9.

La vice-doyenne aux études supérieures et aux affaires extérieures de la FAS, Mme Jane Jenson, présente les projets inscrits aux points 5.1 à 5.5.

Pour la présentation du projet inscrit au point 5.7, la Commission reçoit M. Alain Vinet, professeur titulaire au Département de physiologie de la Faculté de médecine; le vice-doyen aux sciences fondamentales, sciences de la santé, santé publique et études supérieures de la Faculté de médecine, M. André Ferron, et le représentant de l'École Polytechnique, M. Jean Dansereau, participent également à la présentation.

Le vice-doyen aux sciences fondamentales, sciences de la santé, santé publique et études supérieures de la Faculté de médecine, M. André Ferron, présente le projet inscrit au point 5.8.

La représentante de l'École HEC Montréal, Mme Louise Côté, présente le projet inscrit au point 5.9.

CE-1040-5.1

Faculté des arts et des sciences
Programmes en études internationales

CE-1040-5.1

- Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (études internationales)

A-33/1040^e/828

La modification au programme de M.Sc. (études internationales) porte principalement sur la création d'orientations dans le programme (orientations *Coopération et développement, Mondialisation et économie, Institutions et droit, Sociétés, identités et cultures*), afin d'offrir aux étudiants des balises utiles pour cheminer dans le programme. Le projet de modification propose également de remplacer la scolarité préparatoire de 12 à 15 crédits généralement imposée à l'admission, par une modalité constituée d'une série de cinq cours de 1 crédit, offerts en ligne; cette modification permettra de pallier une modalité qui s'avérait complexe à gérer, compte tenu de l'offre de cours, et qui contribuait à l'augmentation de la durée des études. Le projet comporte également la révision de la banque de cours, donnant lieu, notamment, à l'abolition d'un cours de 6 crédits, et à la création de cours de 1 crédit et d'un cours de 3 crédits (remplaçant le cours *Projet de recherche*, auparavant de 6 crédits). La présentation reporte au document A-33/1040^e/828.

M. Frédéric Bouchard constate que le cours INT 6150 ne comporte aucun crédit, mais est indiqué comme préalable au cours INT 6850; il s'informe comment la modalité d'un cours préalable peut être articulée dans ce cas, considérant que le cours exigé comporte 0 crédit.

Mme Jane Jenson et M. Richard Patry expliquent que le cours INT 6150 constitue un atelier méthodologique d'une durée d'une journée, que l'on a jugé utile de faire suivre aux étudiants avant d'entreprendre les activités de stage (le cours INT 6850 étant un essai de stage). Le cadre de la structure du programme étant limité à 45 crédits, on a choisi de ne pas ajouter un crédit additionnel. Par ailleurs, il n'était pas possible, pour des raisons techniques, d'intégrer l'atelier aux crédits du stage. Une telle modalité est peu usitée à la FAS, mais se retrouve dans certains programmes professionnels en santé. La modalité proposée a été définie selon un souci de cohérence dans le cheminement du programme.

M. André Dufresne indique que le Département de santé environnementale et santé au travail de la Faculté de médecine a récemment mis en ligne des cours sur la toxicologie; il invite la Faculté à consulter la liste de cours en ligne de ce Département.

En réponse à une question présentée par M. Yves Langelier, Mme Jenson explique les objectifs de la refonte proposée en regard de la teneur des clientèles ainsi que des modalités relatives à la moyenne minimale exigée à l'admission.

M. Samir Saul présente une question sur les cours préalables qui ont été remplacés et qui relevaient d'autres départements qui avaient développé des contenus de formation en études internationales.

Mme Jensen indique que les cours développés en études internationales concernent davantage des programmes de Baccalauréat. Ces cours sont maintenus.

Mme Hélène David mentionne que la modalité proposée de remplacer les cours préalables par des cours en ligne de 1 crédit apparaît novatrice et adéquate pour la formation visée.

En réponse à une question présentée par M. Saul, Mme Jensen précise que les cours en ligne de 1 crédit seront préparés les professeurs du programme.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (études internationales) —comportant la création des orientations *Coopération et développement, Mondialisation et économie; Institutions et droit, Sociétés, identités et cultures*—, à la Faculté des arts et des sciences (Programmes en études internationales), conformément au document A-33/1040^e/828.

CE-1040-5.2

Faculté des arts et des sciences
Programmes en études internationales

CE-1040-5.2

- Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de D.E.S.S. (études internationales)

A-33/1040^e/829

Les modifications au programme de D.E.S.S. (études internationales) visent à le rendre plus attractif auprès des étudiants, notamment en regard de la scolarité exigée, qui peut s'avérer plus lourde que celle du programme correspondant de Maîtrise. Le projet propose ainsi : 1. la modification de la répartition des crédits alloués au programme et la création d'un travail dirigé de 12 crédits; 2. la création d'orientations (correspondant aux orientations établies dans le programme de Maîtrise); 3. La refonte des cours préalables. La présentation reporte au document A-33/1040^e/829.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de D.E.S.S. (études internationales) —comportant la création des orientations *Coopération et développement, Mondialisation et économie; Institutions et droit, Sociétés, identités et cultures*—, à la Faculté des arts et des sciences (Programmes en études internationales), conformément au document A-33/1040^e/829.

CE-1040-5.3 Faculté des arts et des sciences CE-1040-5.3
Programmes en études internationales
- Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de
cours du Microprogramme (études internationales)

A-33/1040^e/830

La modification proposée au Microprogramme (études internationales) vise à ramener cette offre de formation à une fonction de programme court comportant des objectifs liés à l'acquisition de connaissances et de compétences complémentaires, et s'adressant principalement à des candidats en milieu de travail. Le projet comporte également la modification de la structure du programme, passant de 15 à 12 crédits de cours à option, le réaménagement de la banque de cours du programme en fonction des objectifs visés, et la refonte des cours préalables. La moyenne d'admission est modifiée, passant de 2,7/4,3 à 3,2/4,3. La présentation reportée au document A-33/1040^e/830.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du Microprogramme (études internationales), à la Faculté des arts et des sciences (Programmes en études internationales), conformément au document A-33/1040^e/830.

CE-1040-5.4 Faculté des arts et des sciences CE-1040-5.4
Département de science politique et Département de communication
- Création d'un programme de D.E.S.S. en communication politique

A-33/1040^e/831

Le programme de D.E.S.S. en communication politique —ainsi que le Microprogramme correspondant proposé à la délibération 5.5 suivante— propose une formation sur les théorisations et analyses des processus et enjeux de communication (dispositifs, production, diffusion, médiation, traitement et effets de l'information, discours, performances tant médiatiques que non médiatiques) dans leur rapport au politique. Les objectifs de formation proposés portent ainsi sur l'acquisition des connaissances et des recherches sur ces questions dans les domaines de la communication et de la science politique, ainsi que sur les aptitudes d'analyse et de compréhension des enjeux des pratiques professionnelles de la communication politique.

Le programme proposé comporte 30 crédits, dont un minimum de 24 crédits du niveau des cycles supérieurs, répartis de la manière suivante : 6 crédits de cours obligatoires, 12 crédits de cours à option de science politique et 12 crédits de cours à option de sciences de la communication. Le programme est formé de cours existants et de cours à créer; le projet présenté propose la création de deux cours de 3 crédits. La présentation reportée au document A-33/1040^e/831.

À la suite d'interventions de Mme Dominique Baril-Tremblay et de M. Philippe Cambron, M. Richard Patry et Mme Jane Jenson expliquent les modalités relatives à la moyenne exigée pour l'admission au programme de D.E.S.S. (3,0 sur 4,3 au premier cycle; 3,3 sur 4,3 pour 9 crédits complétés dans le Microprogramme). Les modalités définies tiennent compte des variations du calcul de la moyenne au premier cycle et aux cycles supérieurs. On prend note de préciser que la moyenne exigée de 3,3 concerne les étudiants qui auront complété 9 crédits du Microprogramme.

En réponse à des interventions de M. Najib Lairini et de M. Raymond Lalande sur cette question, Mme Jensen précise que le programme proposé en communication politique reste distinct d'un projet qui est encore en développement, et portant sur un programme de D.E.S.S. en journalisme; ces deux domaines constituent des disciplines très différentes.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de D.E.S.S. en communication politique, à la Faculté des arts et des sciences (Département de science politique et Département de communication), conformément au document A-33/1040^e/831.

CE-1040-5.5 Faculté des arts et des sciences CE-1040-5.5
Département de science politique et Département de communication
- Création d'un Microprogramme en communication politique

A-33/1040^e/832

Le Microprogramme en communication politique présente des objectifs et des contenus de formation correspondants à ceux du programme de D.E.S.S. (dél. CE-1040-5.4). La structure du Microprogramme comporte 12 crédits répartis de la manière suivante : 6 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option (3 crédits en science politique et 3 crédits en communication). La présentation reporte au document A-33/1040^e/832.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme en communication politique, à la Faculté des arts et des sciences (Département de science politique et Département de communication), conformément au document A-33/1040^e/832.

CE-1040-5.6 Faculté de médecine CE-1040-5.6
École d'orthophonie et d'audiologie
- Abolition du programme de D.E.S.S. (orthophonie)

A-33/1040^e/833

Le programme de D.E.S.S. (orthophonie), créé à l'hiver 2002, a été retiré de l'offre de l'admission depuis 2007. La proposition de l'abolir tient à ce retrait, ainsi qu'au fait qu'il ne répond plus aux besoins pour lesquels il avait été créé. Les microprogrammes en troubles de la parole et en troubles du langage, rattachés à ce D.E.S.S., sont également inactifs depuis 2006. La présentation reporte au document A-33/1040^e/833.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve l'abolition du programme de D.E.S.S. (orthophonie), à l'École d'orthophonie et d'audiologie de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1040^e/833.

CE-1040-5.7 Faculté de médecine CE-1040-5.7
Département de physiologie et Institut de Génie biomédical
- Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc.A. (génie biomédical); création d'une option *Génie clinique*

A-33/1040^e/834

La Commission reçoit M. Alain Vinet, professeur titulaire au Département de physiologie de la Faculté de médecine.

La présentation du projet inscrit en rubrique sera immédiatement suivie de celle du projet inscrit au point 6.1 de l'ordre du jour, puisque l'option *Génie clinique*, proposée par ce projet, sera également concernée par le cheminement baccalauréat-maîtrise intégré du programme de Baccalauréat en génie biomédical de l'École Polytechnique.

Le projet relatif à la modification du programme de M.Sc.A. (génie biomédical) propose principalement de remplacer l'axe de spécialisation « Génie clinique » par une Option « Génie clinique », afin de faire du génie biomédical clinique une spécialité à part entière dont la spécificité serait reconnue par une mention explicite sur le diplôme décerné par l'Université de Montréal. Des modifications sont également apportées à la structure du programme (comportant dorénavant 18 crédits obligatoires, 3 crédits au choix, un stage et un projet dirigé comportant chacun 12 crédits), et aux modalités de cheminement. Le plan d'études de l'étudiant sera établi en fonction de ses acquis dans les différentes spécialités du génie. Le programme de génie clinique étant une maîtrise professionnelle, les stages et projets effectués dans les services de génie biomédical, sous la supervision de professionnels, constituent un aspect majeur de la formation. Par ailleurs, étant donné que la création du programme de Baccalauréat en génie biomédical à l'École Polytechnique a entraîné la création de nouveaux cours, l'offre de cours a été mise à jour dans chacun des autres axes du programme. La présentation reporte au document A-33/1040^o/834.

Des précisions sont apportées sur le fait que l'option Génie clinique apparaît comme une offre de formation donnée conjointement par l'Université et par l'École Polytechnique, et pouvant être suivie dans l'une ou l'autre des deux institutions. Dans ce contexte, l'on souhaiterait que le nom des deux institutions apparaisse sur le libellé des diplômes. Des modalités restent à être précisées relativement à l'attribution des crédits et des stages, et afin d'éviter que les étudiants du cheminement intégré ne se trouvent dans une situation de double inscription.

La Commission souligne le caractère novateur du projet présenté.

La modification suivante est apportée au document de présentation : à la page 4, à l'alinéa 2, le troisième paragraphe, à partir de la troisième phrase, se lira : « La durée totale de la formation sera alors de 5 ans (3,5 ans au baccalauréat + 1,5 à la maîtrise). Le programme de maîtrise en génie biomédical étant conjoint, l'option Génie clinique sera offerte à l'Université de Montréal et à Polytechnique ».

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc.A. (génie biomédical) : création d'une option *Génie clinique*, au Département de physiologie et à l'Institut de Génie biomédical de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1040^o/834 modifié.

La Commission remercie M. Vinet pour sa présentation; celui-ci quitte la séance.

CE-1040-5.8

Faculté de médecine
Programmes d'Études médicales postdoctorales
- Création d'un programme de D.E.S. (maladies infectieuses)

CE-1040-5.8

A-33/1040^o/835

Le programme de D.E.S. (maladies infectieuses) propose une formation dans la prévention, le diagnostic et le traitement des maladies infectieuses en milieu hospitalier et en milieu ambulatoire. Les objectifs de formation couvrent également l'acquisition de connaissances et de compétences afin d'être en mesure de participer activement à l'élaboration d'un programme de

prévention des infections dans un centre hospitalier; d'agir comme consultant en maladies infectieuses auprès d'autres services cliniques; de prescrire les analyses de laboratoire appropriées aux problèmes infectieux des patients. Le programme est constitué de stages et de cours théoriques. L'établissement du programme permettra de répondre aux besoins de formation dans ce domaine, lequel constitue une spécialisation reconnue par le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada. La présentation reporte au document A-33/1040^e/835, lequel décrit l'historique de la pratique de l'infectiologie au Québec, la justification et les objectifs du projet proposé ainsi que les modalités de cheminement, les domaines et champs de pratique concernés par le programme (recherche, enseignement, gestion, promotion de la santé, etc.).

M. Frédéric Bouchard présente une intervention sur le fait que, dans le document de présentation, des objectifs de formation soient articulés avec des termes qu'il considère moralisateurs, et qui réfèrent à des valeurs ou à des attitudes qu'il n'est pas possible d'évaluer dans un contexte académique.

M. Raymond Lalande ne partage pas l'avis présenté. Il précise que la formation en sciences de la santé ne se limite pas à l'acquisition de connaissances, mais également au développement d'attitudes et d'interactions avec les membres des milieux où se déroule la pratique et avec les membres de la société. M. Bouchard convient de l'explication présentée; il considère toutefois que certaines des intentions et attitudes énumérées ne peuvent être posées dans un contexte d'évaluation. Dans l'éventualité où la documentation présentée serait diffusée à l'externe ou appliquée à d'autres spécialités, il conviendrait d'utiliser une terminologie qui soit plus crédible en regard d'un contexte d'évaluation. M. André Ferron prend note de l'intervention présentée.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de D.E.S. (maladies infectieuses), à la Faculté de médecine (Programmes d'Études médicales postdoctorales), conformément au document A-33/1040^e/835.

CE-1040-5.9

École HEC Montréal

CE-1040-5.9

- Modifications à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc (gestion)

A-33/1040^e/836

Les modifications proposées au programme de M.Sc. (gestion) visent à bonifier l'offre de cours, en raison de la hausse importante des inscriptions à ce programme au cours des trois dernières années. En effet, depuis le lancement du nouveau cheminement *Projet supervisé*, la clientèle a pratiquement doublé. Cette hausse substantielle a eu un effet important sur la demande de cours, d'autant plus que les étudiants en cheminement projet doivent cumuler 15 crédits de cours de plus que les étudiants en cheminement mémoire. Des modifications sont apportées à des options du programme (contenus et structure) et au répertoire de cours (abolition de deux cours et création de onze cours). La présentation reporte au document A-33/1040^e/836.

On prend note de corrections techniques à apporter au document.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc (gestion), à l'École HEC Montréal, conformément au document A-33/1040^e/836.

CE-1040-6

RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

CE-1040-6

Le représentant de l'École Polytechnique, M. Jean Dansereau, présente le projet inscrit au point 6.1.

La vice-doyenne aux études de premier cycle de la FAS, Mme Tania Saba, présente les projets inscrits aux points 6.2 et 6.3.

CE-1040-6.1

École Polytechnique

CE-1040-6.1

Programme de génie biomédical

- Modification à des orientations du programme et établissement d'un cheminement baccalauréat-maîtrise intégré avec l'Université de Montréal, option *Génie clinique* du programme de Maîtrise en génie biomédical

A-33/1040⁹/837, 837.1

Ce point a été traité immédiatement après le point 5.7.

La modification au programme de Baccalauréat en génie biomédical porte principalement sur les orientations du programme, incluant l'établissement, dans ce programme, d'un cheminement baccalauréat-maîtrise intégré (BMI) pour l'option *Génie clinique* (la modalité *baccalauréat-maîtrise intégré (BMI)* est prévue à l'article 15 du Règlement des études du baccalauréat). En lien avec la refonte du programme de baccalauréat, on arrive à l'étape où la première cohorte d'étudiants du nouveau programme de génie biomédical en sera à sa quatrième et dernière année. Les responsables du programme ont ainsi repensé les orientations offertes en dernière année : orientation *Technologies émergentes*, orientation personnalisée et un cheminement baccalauréat-maîtrise intégré avec l'Université de Montréal, option *Génie clinique* du programme de M.Sc.A. (génie biomédical). Pour compléter leur formation dans la filière classique, les étudiants doivent choisir une des trois orientations thématiques ou l'orientation *Technologies émergentes*, à moins qu'ils n'optent pour une orientation personnalisée ou pour le baccalauréat-maîtrise intégré, option *Génie clinique*. Ce cheminement est contingenté, et est proposé uniquement aux étudiants qui s'engagent dans l'option *Génie clinique* du programme de M.Sc.A (génie biomédical). Cette modalité remplacera l'orientation *Génie clinique* du programme, et comportera un groupe de quatre cours. Des modifications afférentes sont également apportées à l'offre de cours.

La modification suivante est apportée au document de présentation : à la première page du tableau D, dans la colonne du milieu, au dernier paragraphe, les deuxième et quatrième phrases sont reformulées comme suit : « Les candidats devront suivre les procédures générales du BMI mais devront déposer leur demande d'admission à la maîtrise à l'Université de Montréal ou à l'École Polytechnique. »; « Les cours suivants seront comptabilisés tant dans le programme de maîtrise que dans le programme de baccalauréat ».

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification à des orientations du programme de Baccalauréat (génie biomédical) [orientation *Technologies émergentes*, Orientation personnalisée, BMI option *Génie clinique*] et comportant l'établissement, dans ce programme, d'un cheminement baccalauréat-maîtrise intégré avec l'Université de Montréal, option *Génie clinique* du programme de Maîtrise en génie biomédical, à l'École Polytechnique, conformément au document A-33/1040⁹/837 modifié.

CE-1040-6.2 Faculté des arts et des sciences CE-1040-6.2
Département des littératures de langue française
- Modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé et de Majeure en
littératures de langue française

A-33/1040^e/838, 838.1

La modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé et de Majeure en littératures de langue française porte principalement sur l'orientation *Dramaturgie* offerte dans le cadre de ces programmes, et propose une restructuration de cette orientation découlant, d'une part, de la diminution des ressources professorales liées aux expertises spécifiques à cette orientation, et, d'autre part, d'une volonté de redéfinir le cheminement des étudiants dans cette orientation, afin, notamment, de la rendre plus fonctionnelle tout en préservant sa spécificité. Les modifications ont ainsi porté sur la répartition des blocs de cours et sur l'offre de cours; on note que deux cours seront réservés aux étudiants de l'orientation *Dramaturgie* (dont le cours EST 2403, relevant de l'UQÀM). Par ailleurs, une entente est prévue entre le Département et l'École supérieure de théâtre de l'UQÀM, afin de mettre en place un partenariat entre les deux institutions sur l'offre de cours. La présentation reporte au document A-33/1040^e/838.

En réponse à une question, des précisions sont apportées sur les modalités d'évaluation et de reprise dans le contexte où des cours sont offerts dans une autre institution; les règles qui s'appliquent ont été définies par la CREPUQ. Par ailleurs, Mme Tania Saba mentionne que l'entente ponctuelle, relative aux deux nouveaux cours créés par l'une et l'autre des deux institutions, sera révisée selon une fréquence de deux ans.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé et de Majeure en littératures de langue française, au Département des littératures de langue française de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1040^e/838.

CE-1040-6.3 Faculté des arts et des sciences—Direction CE-1040-6.3
Département des littératures de langue française
- Modification au programme de Mineure en études médiévales

A-33/1040^e/839, 839.1

Le programme de Mineure en études médiévales constitue une des offres de formation de la FAS qui regroupe des expertises spécifiques de la Faculté et répond à des besoins de formation dans le domaine des études médiévales, bien qu'il reçoive un nombre limité d'étudiants. L'UQÀM, s'intéressant de plus en plus à ce domaine d'études et souhaitant structurer une offre de formation, a approché des professeurs de la FAS en vue de l'établissement d'un programme conjoint. Un tel programme permettra de regrouper des expertises spécifiques dans le domaine des études médiévales; l'Université de Montréal possède des expertises liées aux études médiévales dans diverses disciplines (littérature, linguistique, histoire de l'art, philosophie, etc.), alors que l'UQÀM présente des expertises importantes en histoire. Le projet de modification propose donc une restructuration du programme de Mineure en vue de son réaménagement en un programme conjoint. La structure du programme modifié comporte six blocs de cours; le bloc 70A (obligatoire) constitue le tronc commun, composé de cours d'histoire et de littérature qui permettront d'assurer les fondements pluridisciplinaires de la formation et favoriseront l'acquisition des notions de bases nécessaires à la poursuite du cheminement dans le programme; le bloc 70B (option) porte sur des cours de langue latine (initiation au latin et latin médiéval); le bloc 70C (option) propose des cours sur les techniques et les méthodes relatives au traitement des sources médiévales; les blocs 70D, E et F (option) comportent des contenus de formation complémentaire du cursus: histoire médiévale, culture médiévale (littérature, histoire de l'art, philosophie) et langues et philologie. Le projet de restructuration

du programme a été fondé sur le respect du caractère multidisciplinaire du programme et le souci de la rationalisation de l'offre de cours respective des deux institutions; notamment, un travail de vérification a été effectué afin d'éviter le dédoublement de cours. Un protocole d'entente sera établi entre les deux institutions. La présentation reporte au document A-33/1040^e/839.

En réponse à une question, il est mentionné que malgré leur numérotation, il a été vérifié que les cours provenant de l'UQÀM constituent des cours du niveau du baccalauréat.

À la suite d'une intervention de M. Samir Saul, Mme Tania Saba mentionne que l'établissement de programmes conjoints résulte principalement de la volonté respective des deux instances concernées (départements ou institutions). Dans le cas du projet présenté, on a voulu préserver le caractère multidisciplinaire, et définir un programme qui permette aux deux institutions de combiner leurs expertises en complémentarité. Ce projet a fait l'objet de démarches élaborées, et a évolué progressivement et selon des formules diversifiées. Mme Saba précise que le protocole d'entente prévoit l'établissement d'un comité de programme, lequel va examiner, entre autres, l'offre de cours qui sera développée.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Mineure en études médiévales, à la Faculté des arts et des sciences (Direction), conformément au document A-33/1040^e/839.

CE-1040-7 CALENDRIER UNIVERSITAIRE CE-1040-7
- Calendrier quinquennal : adoption des calendriers
2015-2016 et 2016-2017

A-33/1040^e/840

Le secrétaire général présente les calendriers proposés pour les années 2015-2016 et 2016-2017 du calendrier quinquennal, consignés au document A-33/1040^e/840.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte les calendriers pour les années 2015-2016 et 2016-2017 du calendrier universitaire, conformément au document A-33/1040^e/840.

CE-1040-8 NOMINATIONS DE MEMBRES ÉTUDIANTS À DES SOUS-COMITÉS CE-1040-8
DE LA COMMISSION DES ÉTUDES

Afin de combler des postes réservés à des membres étudiants à la Sous-commission du premier cycle et à la Sous-commission des études supérieures, et considérant les candidatures proposées par la FAÉCUM, le secrétaire général invite la Commission à procéder aux nominations.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études nomme :

M. Philippe Cambron (étudiant au Département de physique de la FAS, et coordonnateur aux affaires académiques de premier cycle à la FAÉCUM), à titre de membre étudiant à la Sous-commission du premier cycle, pour un mandat d'un an se terminant le 30 juin 2012;

Mme Dominique Baril-Tremblay (étudiante au Département de sciences économiques de la FAS, et coordonatrice aux affaires académiques des cycles supérieurs à la FAÉCUM) et Mme Agnès Alonzo-Proulx (étudiante au Département de psychologie de la FAS), à titre de membres étudiants à la Sous-commission des études supérieures, pour un mandat d'un an se terminant le 30 juin 2012.

CE-1040-9	<u>AFFAIRES DIVERSES</u>	CE-1040-9
	Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.	
CE-1040-10	<u>PROCHAINE SÉANCE</u>	CE-1040-10
	La prochaine séance aura lieu le mardi 18 octobre 2011, à 14 heures.	
CE-1040-11	<u>CLÔTURE DE LA SÉANCE</u>	CE-1040-11
	La séance est levée à 16 heures 30.	

Adopté à l'unanimité tel que corrigé, le 18 octobre 2011 – délibération CE-1041-2

La présidente

Le secrétaire

Hélène David

Alexandre Chabot